

## RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS ET LE POINT SUR LA SITUATION

Recommandation du Comité	Réponse du gouvernement et état de la situation
<p>1. <i>Que, d'ici le 31 décembre 2022, Agriculture et Agroalimentaire Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur le travail effectué avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les intervenants, y compris des groupes inuits, métis et des Premières Nations, en vue de l'élaboration d'un plan national de préparation et d'intervention en cas d'urgence permettant de réagir à une crise qui toucherait l'ensemble du secteur alimentaire du Canada, en tenant compte de la sécurité alimentaire de la population canadienne. Un rapport final devra aussi être présenté au plus tard le 31 mars 2023.</i></p>	<p>Le gouvernement appuie cette recommandation, et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) se prépare à présenter un rapport d'étape d'ici le 31 décembre 2022 sur le travail effectué avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les intervenants, y compris les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse, en vue de l'élaboration d'un plan national de préparation et d'intervention en cas d'urgence. AAC présentera un rapport final au plus tard le 31 mars 2023. Il résumera les efforts de consultation d'AAC et décrira la voie à suivre pour finir le plan d'ici 2024.</p> <p>AAC a commencé la première de deux phases de travail qui répondent à cette recommandation. La phase 1 consiste à travailler avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) de même qu'avec l'industrie et les partenaires autochtones afin de déterminer les options de cadre et de convenir d'une approche de mise en œuvre. Cette phase doit être achevée d'ici mars 2023. La phase 2 consiste à poursuivre les travaux avec les gouvernements FPT et les intervenants, soit mettre en œuvre un plan national de préparation et d'intervention d'urgence en cas de crise qui toucherait l'ensemble du système alimentaire canadien. On prévoit achever la phase 2 en 2024.</p> <p>La pandémie de COVID-19 a fait ressortir l'importance de protéger les systèmes alimentaires du Canada contre les crises. AAC est déterminé à assurer la planification prospective afin d'atténuer les perturbations qui pourraient affecter la production, la distribution et la consommation d'aliments dans le futur.</p> <p>À ce jour, AAC a amorcé la première phase du travail qui consiste à réunir les intervenants de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire afin d'élaborer un plan national complet de préparation et d'intervention en cas d'urgence. AAC poursuit actuellement l'objectif lié à la première phase, qui consiste à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse ainsi qu'avec les intervenants, notamment l'industrie, en vue de soutenir du mieux possible les efforts de préparation et d'intervention liés à la chaîne d'approvisionnement au Canada. Pour qu'un plan national de préparation et d'intervention en cas d'urgence réussisse, les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse doivent participer à son élaboration afin que leurs intérêts, leurs circonstances et leurs perspectives uniques y soient intégrés, en faveur de la réconciliation, de l'autodétermination et de la souveraineté alimentaire.</p>

Recommandation du Comité	Réponse du gouvernement et état de la situation
	<p>La première phase vise quatre résultats clés :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibiliser à l'importance d'élaborer un cadre d'intervention d'urgence exhaustif pour le secteur agricole et agroalimentaire;</li> <li>2. Établir un Groupe de travail fédéral, provincial et territorial (FPT) qui contribuera à la définition des paramètres du cadre de gestion des interventions du FPT et de l'industrie et à l'élaboration de plans de soutien;</li> <li>3. Mener des activités de sensibilisation auprès des peuples autochtones, des partenaires de l'industrie et des intervenants afin d'obtenir des conseils sur la façon d'améliorer les réponses des gouvernements FPT et de l'industrie aux situations d'urgence;</li> <li>4. Tracer un chemin à suivre qui permettra aux gouvernements FPT, aux peuples autochtones et aux intervenants de cerner les options de cadre et de convenir d'une approche de mise en œuvre.</li> </ol> <p>Cette phase se conclura par la conclusion d'une entente quant aux options possibles en matière de cadre d'urgence et à la méthode de mise en œuvre. AAC continue de veiller à ce que le cadre d'intervention d'urgence proposé à cette phase se raccorde au Plan fédéral d'intervention d'urgence afin de rendre plus cohésive la gestion des situations d'urgence au niveau fédéral et d'améliorer la coordination entre les institutions fédérales.</p>
<p>2. <i>Que, d'ici le 31 décembre 2022, Pêches et Océans Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes des rapports dans lesquels ils décrivent leurs progrès pour ce qui est de s'assurer de mesurer la contribution relative de leurs futurs programmes de soutien à l'alimentation aux engagements à l'égard du développement durable et aux résultats liés aux genres et à la diversité, et d'en faire état, afin d'améliorer les évaluations et les résultats des programmes. Des rapports finaux devront également être présentés au plus tard le 30 avril 2023.</i></p>	<p>Le gouvernement appuie cette recommandation et suggère que Pêches et Océans Canada (MPO) et AAC soumettent un seul rapport final, plutôt que deux rapports distincts, d'ici le 30 avril 2023. La présentation d'un rapport unique s'harmonise avec les engagements actuels en matière de rapports liés au rapport du BVG, au dépôt de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2022-2026 en novembre 2022 et à l'élaboration ultérieure d'une nouvelle Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) d'AAC.</p> <p>Le MPO et AAC s'engagent tous deux à veiller à ce que les programmes de soutien à l'alimentation effectuent un suivi des contributions à l'égard du développement durable et des questions liées aux genres et à la diversité en vue d'améliorer les évaluations et les résultats des programmes.</p> <p>Une fois la SFDD 2022-2026 déposée en novembre 2022, le MPO et AAC élaboreront chacun leur propre SMDD afin d'établir les cibles et les indicateurs qui reflètent le mieux les contributions ministérielles au SFDD et aux objectifs de développement durable des Nations Unies.</p> <p>Le MPO et AAC s'engagent tous deux à veiller à ce que tous les programmes tiennent compte des questions liées au genre et à la diversité. Pour donner suite à la</p>

Recommandation du Comité	Réponse du gouvernement et état de la situation
	<p>réponse et au plan d'action de la direction, qui répondait au rapport du BVG, le MPO a élaboré des directives visant à soutenir les programmes dans l'élaboration de cibles et d'indicateurs liés aux résultats attendus quant à la durabilité et à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) des nouvelles initiatives pertinentes. Les documents d'orientation présentent des processus et des renseignements connexes permettant de veiller à ce que les programmes démontrent la façon dont leurs résultats correspondent aux engagements du Canada en matière de développement durable (tels qu'établis dans la SFDD fédérale et la SMDD du MPO, et en harmonie avec ACS+). Il est prévu que toutes les nouvelles initiatives, notamment celles liées au soutien alimentaire, appliquent ces directives dans le cadre du processus de ciblage de résultats.</p>
<p>3. <i>Que, d'ici le 31 octobre 2022, Agriculture et Agroalimentaire Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape dans lequel il précise comment ses futurs programmes de soutien à l'alimentation seront offerts de façon équitable et transparente à toutes les parties concernées, notamment aux demandeurs et aux bénéficiaires.</i></p>	<p>Le gouvernement appuie cette recommandation, et AAC se prépare à présenter un rapport d'étape d'ici le 31 octobre 2022 qui expliquera en détail la façon dont l'équité et la transparence seront intégrées à l'exécution des futurs programmes de soutien alimentaire.</p> <p>Conscient que la pandémie de COVID-19 perturberait la transformation et la production d'aliments et que les pertes d'emploi et de salaire augmenteraient le risque d'insécurité alimentaire, le gouvernement du Canada a rapidement pris des mesures décisives qui ont permis de protéger la chaîne alimentaire et de répondre aux risques accrus d'insécurité alimentaire chez les Canadiennes et les Canadiens.</p> <p>AAC se sert des canaux existants pour administrer les programmes en vue de protéger les systèmes alimentaires qui assurent un suivi. AAC administre les programmes de subventions et de contributions conformément aux contrôles du gouvernement du Canada, notamment la politique et la directive du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert. Le Ministère s'est assuré que des mesures de surveillance et de suivi soient en place, ce qui permet de veiller à ce que le financement soit utilisé comme prévu, conformément à ce qui est indiqué dans le rapport du BVG.</p> <p>Afin de renforcer davantage la transparence et l'équité des programmes, AAC a apporté plusieurs améliorations. AAC continue d'élaborer des directives et des formations à l'interne afin de veiller à ce que les programmes de soutien soient en harmonie avec la politique et la directive du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert et qu'ils soient offerts de manière consistante à l'échelle d'AAC. Les documents d'orientation ont été mis à jour et un nouveau guide sur les opérations des programmes a été créé afin de fournir au personnel lié à l'exécution de programmes des directives leur permettant d'élaborer et d'offrir des programmes de subventions et de contributions. Le</p>

Recommandation du Comité	Réponse du gouvernement et état de la situation
	<p>formulaire de demande et le guide du demandeur ont été mis à jour à des fins de communication et d'information et pour décrire ce qui suit : les demandeurs ou récipiendaires admissibles; les types d'activités et de dépenses; les critères d'évaluation liés au programme utilisés pour évaluer les demandes. AAC travaille de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor à l'élaboration de directives supplémentaires qui serviront lorsqu'un nouveau modèle de distribution des fonds sera utilisé.</p>
<p>4. <i>Que, d'ici le 31 décembre 2022, Pêches et Océans Canada, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique du Canada pour les régions du Québec et Développement économique Canada-Pacifique présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport conjoint décrivant les progrès réalisés en vue de l'uniformisation de la collecte et de l'analyse des données ainsi que de la production de rapports pour les futurs programmes administrés par plus d'une de ces organisations.</i></p>	<p>Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. L'information fournie ci-dessous constitue la mise à jour des progrès réalisés par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), Développement économique du Canada pour les régions du Québec (DECRQ), Pêches et Océans Canada (MPO) et Développement économique Canada pour le Pacifique (PacifiCan) qui a été demandée par le CPCP et qui doit être remise avant le 31 décembre 2022.</p> <p>Le MPO et les trois organismes de développement régional (ODR) impliqués reconnaissent l'importance d'adopter des approches harmonisées de collecte de données, d'analyse et d'établissement de rapports dans le cadre d'initiatives offertes conjointement par plusieurs organisations.</p> <p>Dans l'ensemble, le MPO et les ODR s'efforcent d'assurer et d'améliorer l'uniformité et l'exactitude des indicateurs de rendement, des données recueillies, de l'analyse et de l'établissement de rapports. À cette fin, les ministères impliqués travaillent ensemble et demandent conseil aux intervenants au besoin lorsqu'ils élaborent des initiatives conjointes afin d'arriver à des approches communes, le tout en tenant compte des circonstances, réalités ou besoins particuliers au niveau régional ou local. Ils élaborent des stratégies axées sur les résultats qui répondent aux exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor et qui respectent les cadres d'établissement de rapports, et à élaborer des outils et des activités qui facilitent une présentation uniforme des rapports des résultats à l'échelle des ministères, notamment des rapports sur l'ACS+ et ceux liés au développement durable.</p> <p>Pour les initiatives administrées par plus d'une organisation, il est courant pour les ODR d'élaborer des politiques communes et de créer des groupes de travail communs liés au programme au moment de coordonner la conception et l'exécution de nouveaux programmes. Les résultats ainsi obtenus servent de fondement à l'élaboration de formations et de guides de programme, et à l'établissement et au suivi des résultats. Ce travail consiste à cerner des données et des indicateurs de base communs, à recueillir des renseignements sur ceux-ci et à les rapporter à l'aide de modèles communs d'établissement de rapports. Afin de soutenir ces efforts, tous les ODR ont commencé à élaborer et à</p>

Recommandation du Comité	Réponse du gouvernement et état de la situation
	<p>mettre en œuvre de nouveaux systèmes de subvention et de contribution à partir d'une plateforme commune, ce qui améliorera la capacité de collecte de données et d'établissement de rapports. Cette approche tient compte des différentes priorités et réalités régionales, et offre une souplesse qu'une approche entièrement normalisée n'offrirait pas.</p> <p>Les ODR ont également élaboré une stratégie commune de communication de données, notamment des modèles normalisés, le partage d'indicateurs de programme et des activités permettant d'accroître la précision et la normalisation des données recueillies. Ces activités comprenaient la tenue régulière de réunions sur la mesure du rendement en vue d'élaborer et de mettre de l'avant des approches communes ainsi que la collaboration avec Statistique Canada pour explorer différentes sources de données et suivre les résultats de manière à compléter les systèmes administratifs de données. Les ODR ont aussi formé du personnel, conçu des outils à l'intention du personnel et assuré l'assurance qualité de la collecte des données et des systèmes de production de rapports. Lorsqu'ils mettent en œuvre des initiatives nationales communes, les ODR consultent les autres ministères et assurent la coordination.</p> <p>Le MPO s'efforcera aussi de soutenir l'élaboration d'un cadre et d'une approche coordonnée en matière de collecte et d'analyse de données et d'établissement de rapport qui serviront aux initiatives futures dont le programme et la prestation seront élaborés et exécutés par le MPO et les ODR mentionnées aux présentes.</p> <p>Comme la recommandation a été faite dans le contexte du Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer (FCSPM), il est important de noter que l'initiative, menée par le MPO, est une mesure temporaire d'urgence qui a été annoncée en avril 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19. L'initiative a été élaborée rapidement et mise en œuvre de manière collaborative afin de permettre à l'industrie de recevoir un soutien rapide de manière efficace et efficiente en vue de protéger les systèmes alimentaires du Canada en ces circonstances exceptionnelles. Normalement, il peut s'écouler quatre mois ou plus entre la conception et le lancement d'un programme; le FCSPM a été mis en œuvre beaucoup plus rapidement.</p> <p>Le gouvernement demeure résolu à élaborer une approche structurée fondée sur les pratiques actuelles afin d'améliorer l'uniformité des mesures et des rapports, et à utiliser les expériences antérieures en programmation, les renseignements sur les audits et les évaluations pour orienter la conception et l'élaboration des stratégies de mesure du rendement des initiatives communes futures.</p>

Recommandation du Comité	Réponse du gouvernement et état de la situation
<p>5. <i>Que, d'ici le 31 octobre 2022, Agriculture et Agroalimentaire Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur les mesures de rendement mises à jour qui lui permettent de recueillir des données suffisantes, cohérentes et pertinentes pour pouvoir évaluer l'atteinte des résultats visés par ses programmes de soutien à l'alimentation.</i></p>	<p>Le gouvernement appuie cette recommandation, et il se prépare à présenter un rapport d'étape d'ici le 31 octobre 2022.</p> <p>AAC reconnaît l'importance d'adopter des stratégies solides de mesure du rendement et est déterminé à améliorer son information sur le rendement en portant une attention particulière à la consultation auprès des responsables de programme dès l'étape de présentation de mémoire au Cabinet et de présentation au Conseil du Trésor des nouvelles initiatives. Dans le cadre de cet engagement, AAC s'assure que des profils d'information sur le rendement existent et qu'ils sont mis en place pour chacun des programmes. Cet engagement fait aussi en sorte que les approches mentionnées aux présentes permettent à AAC d'obtenir suffisamment de données cohérentes et pertinentes pour atteindre les résultats de ses programmes et pour soutenir les systèmes alimentaires du Canada. En outre, AAC a ajouté de nouveaux champs à ses documents liés aux rapports de rendement pour l'un des programmes clés qui soutient les systèmes alimentaires du Canada. Des champs permettant de recueillir des données en vue de comparer plus amplement les projets et d'analyser les effets absolus du programme ont été ajoutés dans le cadre de ce programme, appelé Fonds des infrastructures alimentaires locales.</p> <p>AAC présentera au CPCP un rapport d'étape sur les mesures de rendement mises à jour destinées à ses programmes de soutien à l'alimentation avant le 31 octobre 2022.</p>
<p>6. <i>Que, d'ici le 31 décembre 2022, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape dans lequel il précise la façon dont il recueille systématiquement les prix avant subvention pour tous les aliments admissibles au programme de subvention Nutrition Nord Canada afin de pouvoir évaluer dans quelle mesure le programme atteint l'objectif de rendre les aliments plus abordables dans les collectivités visées. Un rapport final devra également être présenté au plus tard le 31 mai 2023.</i></p>	<p>Le gouvernement appuie cette recommandation, et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) se prépare à présenter un rapport d'étape d'ici le 31 décembre 2022 et un rapport final d'ici le 31 mai 2023.</p> <p>RCAANC reconnaît l'importance de données de haute qualité pour juger si le programme atteint son objectif. RCAANC s'engage à travailler directement avec les détaillants inscrits au programme Nutrition Nord Canada afin de recueillir les prix avant subvention pour tous les articles admissibles.</p> <p>À ce jour, RCAANC s'est rapproché directement des détaillants pour obtenir ce nouveau sous-ensemble de données, en travaillant en collaboration sur la meilleure façon d'effectuer cette transition. RCAANC est en train de revoir et de modifier les accords de contribution pour les détaillants afin d'inclure une clause supplémentaire selon laquelle les prix avant subvention doivent être soumis au programme en même temps que leurs demandes de subvention mensuelles.</p> <p>L'échéance prévue par RCAANC pour la mise en œuvre de cette recommandation est la fin de l'exercice 2022-2023. RCAANC fournira un rapport d'étape actualisé à la</p>

Recommandation du Comité	Réponse du gouvernement et état de la situation
	fin de 2022 sur l'état d'avancement de cette recommandation, ainsi qu'à la fin de l'exercice 2022-2023 pour respecter la date limite du 31 mai 2023.
<p>7. <i>Que le ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord veille à ce que tout changement apporté au financement ou à l'administration du programme de subvention Nutrition Nord Canada comprenne une consultation avec les groupes autochtones.</i></p>	<p>Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation.</p> <p>L'investissement de 25 millions de dollars dans le programme de subvention Nutrition Nord Canada dans le cadre de l'intervention du gouvernement fédéral face à la COVID-19 a permis de soutenir immédiatement les communautés isolées du Nord. Bien que cet investissement se soit avéré efficace pour répondre aux priorités critiques découlant de la pandémie, les consultations en cours avec les partenaires autochtones confirment le besoin évident d'investissements soutenus dans Nutrition Nord Canada pour répondre adéquatement à l'insécurité alimentaire au-delà du court terme.</p> <p>Nutrition Nord Canada travaille en étroite collaboration avec ses partenaires autochtones et nordiques afin de comprendre et d'aborder leurs propres priorités en matière de sécurité alimentaire. La programmation de Nutrition Nord Canada est directement influencée par son conseil consultatif auprès du ministre des Affaires du Nord, qui comprend des membres ayant une vaste expérience de vie et de travail dans le vaste secteur de l'exécution des programmes, et par deux groupes de travail, le groupe de travail autochtone du programme et le groupe de travail sur la sécurité alimentaire de la Couronne inuite, établi dans le cadre du comité de partenariat de la Couronne inuite. De plus, le solide réseau d'organisations autochtones bénéficiaires de la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs de Nutrition Nord Canada représente un partenariat stratégique supplémentaire.</p> <p>Grâce à une série de mises à jour et d'expansions de programmes, Nutrition Nord Canada continue de démontrer que l'engagement direct avec les partenaires autochtones et communautaires donne des résultats tangibles. Parmi les exemples récents, citons le soutien à la création et à la mise en œuvre de la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs, le soutien à la nécessité et à la mise en œuvre de subventions supplémentaires, et la démonstration de la nécessité d'un financement pour soutenir les solutions communautaires en matière de sécurité alimentaire. En outre, les investissements prévus dans le budget de 2021 pour étendre le programme à la sécurité alimentaire ont été entièrement élaborés conjointement avec les partenaires autochtones. Ces améliorations seront mises en œuvre au cours de l'exercice 2022-2023.</p>